

Le ragondin, une menace pour l'homme et son environnement



«Par son comportement et ses habitudes alimentaires, le ragondin est source de nombreux problèmes: érosion des berges et inversement, effondrement des berges et sapes des ouvrages (digues, talus) qui entraînent des risques d'inondation, des dégâts sur les infrastructures modification des milieux et de la qualité de l'eau, impact sur les milieux naturels, diminution de la biodiversité animale et végétale, dégâts sur les cultures par son alimentation (maïs, colza, blé, prairies)», explique Jacques Pelus.

«Le ragondin est porteur de nombreuses maladies transmissibles à l'homme et d'autres animaux, notamment la leptospirose. 52 % des ragondins de Bourgogne (sur 3 231 analyses) sont ou ont été contaminés. Les leptospires sont excrétés dans le milieu par les urines. La contamination de la population (humaine ou animale) se fait par les muqueuses et les blessures mises au contact avec la bactérie.»

«La gravité de la maladie est souvent fonction de la vigilance de la souche de leptospire. Des formes graves consécutives à une colonisation hépatique, rénale, pulmonaire ou méningée peuvent apparaître. Il existe également des formes bénignes. Pour l'homme état grippal pendant 4 à 6 jours (fortes fièvres et douleurs musculaires).»

«Pour l'animal: avortement et plus généralement trouble de la reproduction (plusieurs cas détectés dans le Val D'Arroux).»

«Du fait de la banalité des symptômes, de nombreuses leptospiroses ne sont pas diagnostiquées. Or cette maladie peut être mortelle pour l'homme et les animaux domestiques en cas de complication.»

«Les personnes utilisatrices de la ressource en eau et des milieux aquatiques doivent être informées sur les risques encourus (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, kayakistes, baigneurs...).»

«Cette lutte contre le ragondin doit être coordonnée, collective, constante et durable pour une efficacité maximale. C'est pourquoi un engagement fort des collectivités doit se traduire par un soutien aux piégeurs, piégeurs qui sont les seuls à pouvoir exercer une régulation soutenue de cette espèce invasive. Mais le peu d'intérêt des pouvoirs publics à mener cette lutte, a déjà découragé beaucoup de piégeurs. La lutte collective est l'affaire de tous. Y participer est une question de santé publique et d'équilibre environnemental.»